

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

~~~~~  
Délibération n° 2018-02 du Comité syndical du vendredi 02 mars 2018

**TARIFS 2018 DES SERVICES PROPOSÉS PAR L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
DU PAYS CŒUR D'HERAULT**

L'an deux mil dix huit le vendredi 2 mars à neuf heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault - 2, parc d'activité le Camalcé - 34150 GIGNAC à l'invitation du Président en date du 16 février 2018.

|                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaient présents ou représentés :                         | Francis BARDEAU, Olivier BRUN (représenté par Laurent DUPONT), Claude CARCELLER, Bernard FABREGUETTES, Jean-Pierre GABAUDAN, Jean-Claude LACROIX, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Noël MALAN, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER FERNANDO, Yolande PRULHIERE, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL (représentée par Bernard GOUJON), Michel SAINT PIERRE (représenté par Agnès CONSTANT) Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Irène TOLLERET (représenté par Jacques RIGAUD), Jean TRINQUIER, Claude VALERO (représenté par Berthe BARRE), Louis VILLARET.<br>Fadilha BENAMMAR KOLY (suppléante), |
| Absents ou excusés :                                      | Sébastien ANDRAL, Christian BILHAC, Béatrice FABRE, Jacky GALABRUN, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Denis MALLET, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Laurent SINTES..                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 20 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

Vu la réfection totale des bâtiments de St André de Sangonis, les locaux accueillant les services du Pays Cœur d'Hérault et en partie dédiée aux activités de l'agence de développement économique seront accessibles à nouveau début Mars 2018.

Vu que l'ensemble de ses prestations sera à nouveau opérationnel ainsi que sa nouvelle offre de services.

Considérant que ce pôle « pour entreprendre » réunira l'Agence de développement économique, la pépinière d'entreprises, le centre d'affaires, une espace de Coworking et de télétravail ainsi le service aménagement du SYDEL.

Considérant que cet espace collaboratif ainsi modernisé, sera à la disposition de tout le territoire du Cœur d'Hérault.

La grille tarifaire proposée a donc été mise à jour.

Le Comité Syndical  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE  
A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ De voter les tarifs ci-annexés,
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire et notamment les conventions correspondantes.

Clermont l'Hérault, le 6 mars 2018  
Le Président certifie sous sa responsabilité  
La présente délibération exécutoire le 6 mars 2018

Le Président du Syndicat  
  
Louis VILLARET



Publiée le 6 mars 2018  
Transmise le 6 mars 2018